



*Commune de Cormeilles-en-Vexin*  
49 rue Curie – 95830 Cormeilles-en-Vexin

Téléphone : 01.34.66.61.19 – Télécopie : 01.34.66.41.63  
Courriel : [mairie@cormeilles-en-vexin.fr](mailto:mairie@cormeilles-en-vexin.fr)

**ARRETE MUNICIPAL**

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT : Val d'Oise</p> <p>COMMUNE : Cormeilles-en-Vexin</p>	<p style="text-align: center;"><b>ARRETE</b> <b>PORTANT RESTRICTION DE LA CIRCULATION</b> <b>RUE GUYNEMER ET RUE DE MONTGEROULT</b> <b>LORS DES VŒUX DE LA COMMUNE</b></p> <p>La Maire de la commune de Cormeilles-en-Vexin (Val d'Oise), Vu l'article R.411.8 du Code de la Route, Vu les articles L.2212-2, L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'organisation des vœux de la commune le Samedi 13 Janvier 2024 Considérant qu'il appartient au Maire, en vertu de ses pouvoirs de police, de prendre toutes les mesures propres à assurer le maintien du bon ordre et de veiller au respect de la tranquillité publique en élaborant des mesures appropriées Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique</p> <p style="text-align: center;"><b>ARRETE</b></p> <p><b>Article 1 :</b> Le Samedi 13 Janvier 2024 de 10H00 à 13H00, La rue Guynemer est interdite à la circulation</p> <p><b>Article 2 :</b> Les riverains qui seraient amenés à devoir se déplacer en voiture dans ce créneau horaire devront laisser leurs véhicules rue de Montgeroult ou rue Curie.</p> <p><b>Article 3 :</b> Le Samedi 13 Janvier 2024 La circulation rue de Montgeroult depuis la rue Guynemer jusqu'à la bibliothèque, se fera par demie-chaussée afin de permettre l'installation d'un cheminement piétons qui sera matérialisé par un barriérage.</p> <p><b>Article 4 :</b> La signalisation réglementaire sera mise en place par les agents techniques communaux.</p> <p><b>Article 5 :</b> Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours formé devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE (Val d'Oise) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.</p> <p><b>Article 6 :</b> Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de MARINES (95), la Maire de Cormeilles-en-Vexin (95) sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.</p>
<p>ARRETE n° 2024-02-T</p>	
<p style="text-align: center;"><b>ARRETE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Portant</b> <b>temporairement</b> <b>restriction de la</b> <b>circulation rue</b> <b>Guynemer et rue</b> <b>de Montgeroult</b> <b>lors des vœux de</b> <b>la commune</b></p>	



**Article 7 :**

Ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Vexin Centre – VIGNY (95) ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MARINES (95) ;
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Cormeilles-en-Vexin (95) ;
- Monsieur le Président du SMIRTOM du Vexin – Vigny (95) ;
- La Société TRANSDEV à Génicourt (95).

Cormeilles-en-Vexin, le 11 janvier 2024

La Maire,  
Christine BEIS.



Certifié exécutoire compte-tenu  
des formalités de publication et  
d'affichage effectuées le :

.....  
La Maire,  
Christine BEIS.

Rue de Montgeroult  
circulation par demie-chaussée

Rue Guynemer interdite  
à la circulation

